



PROCES VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du Jeudi 5 février 2026

Présentiel FFF et Visio conférence

Présents :

Marc Touchet (Indre) Président

Secteur 1

Bertrand Voisin (Calvados)
Maxime Le Bihan (Côtes-d'Armor)

Secteur 2

Philippe Surmon (Paris)
Pascal Poidevin (Aisne)

Secteur 3

Daniel Rolet (Doubs – Terr. Belfort)
Patrick Leiritz (Haute-Marne)

Secteur 4

Didier Anselme (Savoie)
André Vitiello (Var)

Secteur 5

Alexandre Gougnard (Gironde)
Claude Requena (Gers)

Assiste : B Barrau

Début : 8 h

1. Communications du Président Marc Touchet

Marc Touchet se félicite d'avoir un Comité au complet et remercie tous les collègues présents.

Il rappelle l'élection de Jean-Jacques Gazeau (District de Vendée) à la présidence du collège des Présidents de District, suite à la démission de Philippe Gallé. L'ensemble des membres de l'ANPDF le félicite, et en profite pour souligner l'indispensable devoir de collaboration et de communication entre nos 2 instances.

Le Comité souligne l'importance d'avoir un compte-rendu officiel des réunions de bureau du collège.

Marc Touchet rappelle l'ordre du jour et indique que l'intervention prévue en début d'après-midi de Antony Gautier est reportée ultérieurement.

2. Intervention de Thomas Cayol

Marc Touchet remercie le Directeur juridique de la FFF de prendre quelques instants pour venir éclairer des sujets d'actualité.

Le 1^{er} sujet que Marc Touchet souhaite évoquer fait suite à la saisine de 2 Districts, dont un a été condamné par la justice suite à des blessures de joueurs lors d'un match de championnat. La justice a considéré le district responsable car organisateur de la compétition et a notamment condamné le District au versement de dommages et intérêts au titre de préjudice subi au joueur blessé.

T Cayol estime que cet arrêt (notamment Cour d'Appel) ne prend pas en compte la jurisprudence de la Cour de cassation dite UNSS qui distingue l'instance comme organisateur des compétitions et les clubs recevant comme organisateurs des matchs, et estime qu'un joueur n'étant pas membre de l'instance, le district n'aurait pas dû être condamné. En effet ce sont les clubs qui sont affiliés au district.

Marc Touchet lui propose de faire une note pour confirmer cette analyse et rassurer tous les collègues présidents, et surtout pour répondre à ces problématiques que tous les districts peuvent subir. Il lui demande aussi d'adresser une réponse au collègue dans la 2^{ème} affaire. Il estime que la convention d'assistance juridique avec Maitre Dousset doit permettre pour les collègues d'avoir un premier niveau d'information lorsqu'ils sont mis en cause.

Thomas Cayol évoque également des sujets complémentaires :

- Facturation électronique : obligation ou non selon le statut et l'activité de l'association. Même si les districts semblent ne pas être légalement tenus de se plier à cette facturation au 1^{er} septembre 2026, une vérification technique est à accomplir (émission – destination et logiciel utilisé).
- Simplification en cours des textes fédéraux (groupe de travail)
- Contrôle d'honorabilité : si une sanction administrative est prise par la CFRC à l'encontre d'un licencié, l'ANPDF estime que cette décision doit être aussi notifiée au District concerné en plus des habituels destinataires (personne physique, club et ligue)

Suite à cette intervention, Marc Touchet et l'ensemble du Comité le remercie pour sa disponibilité.

3. Visio avec Michel Lacoue Negre (Président du District des Pyrénées Atlantiques) : Congrès 2026

Un point précis sur l'organisation 2026 est mené à distance par le Président Lacoue-Nègre et par ses équipes du District.

Les informations font ressortir une qualité évènementielle, et les tarifs proposés apparaissent plus attractifs que les années précédentes.

Les membres du Comité félicitent le District pour cette très belle présentation et les avancées déjà acquises.

Un rendez-vous est donné pour la prochaine réunion de l'ANPDF (jeudi 26 mars), notamment pour aborder les 3 thèmes des ateliers du samedi matin, et affiner encore l'aspect budgétaire.

Par ailleurs, Marc Touchet propose à Michel Lacoue-Nègre de co-signer le courrier adressé à François Grenet Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine pour solliciter une aide financière de la ligue auprès de son district pour cette organisation.

4. Point sur les partenariats

Marc Touchet fait un point précis des partenaires CMC, France Barnum, MoveNsee et ceux espérés. Il demande à Brendan de bien vouloir adresser la nouvelle offre de MoveNsee, à savoir la location de matériel vidéo.

Pascal Poidevin apporte également une information financière sur l'état de paiement des partenaires.

5. Point Financier

Le Trésorier Pascal Poidevin a préparé une situation à date des comptes de l'ANPDF, présentant une projection à la fin de saison légèrement excédentaire. Selon le résultat, Marc Touchet proposera au Comité de réfléchir sur une action collective à mener pour nos adhérents sur la saison prochaine.

6. Point avec cabinet Ellipse – F Dousset

. Etape sur le « guide pratique d'une manifestation sportive » : dans l'attente du chiffrage financier pour l'élaboration de ce document.

. Convention et périmètre d'intervention (Vs AE2F) : un courrier sera adressé aux adhérents pour définir le périmètre d'intervention de l'ANPDF (= fonctionnement statutaire, règlementaire, fiscale et pré-contentieuse de l'instance) et celui de l'AE2F (droit social et RH).

Marc Touchet se félicite d'avoir une convention avec le cabinet Ellipse Avocats pour permettre aux présidents de districts d'être accompagnés sereinement, et d'avoir une première réponse (conseil) juridique.

7. Réunions des secteurs : comptes-rendus

Les animateurs de secteurs 3 et 5 apportent les éléments clefs de leurs réunions de secteurs. Marc Touchet rappelle que tous les PV doivent être rédigés rapidement, et ils sont mis en ligne sur notre site Internet.

Seuls les PV de Comité sont diffusés et notifiés par courriel officiel à l'ensemble de nos adhérents.

8- Intervention C Delforge Président LFA

Marc Touchet se réjouit de la présence de Claude Delforge, lequel évoque l'actualité de la LFA et les différents groupes de travail qui doivent rendre leurs conclusions prochainement.

Claude Delforge connaît très bien les difficultés rencontrées par les présidents de Districts dans l'exercice de leurs missions et restent à leur écoute.

Il apporte des informations notamment sur les subventions accordées par la fédération sur le poste de chargé de développement.

Il rappelle le séminaire des directeurs de Ligues et de districts qui se déroulera les 31 mars-1^{er} et 2 avril 2026.

Le Président Marc Touchet donne le mot de fin et donne rendez-vous au 26 mars.

Fin : 14h30